

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/121**

OBJET : Désignation du délégué de l'EPF au sein de l'ADEUS

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**23 SEP. 2026**

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés avant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

### EXPOSE DES MOTIFS

L'ADEUS - Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur - est une association de droit local, créée en 1967, qui constitue un outil d'expertise et d'aide à la décision au service des collectivités et acteurs de son territoire. Elle a pour objet d'accompagner ses membres dans l'élaboration de leurs projets de territoire et de leurs politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de foncier, de mobilité, d'environnement et de développement économique.

L'EPF d'Alsace est membre de l'ADEUS depuis le 18 septembre 2019.

L'Assemblée Générale de l'ADEUS se réunit chaque année pour approuver le bilan des activités de l'association ainsi que ses comptes. Elle se compose des représentants de l'ensemble de ses 77 membres actuels composés de :

- L'Etat ;
- Membres titulaires répartis en 3 collèges :
  - o Collège 1 : Collectivités territoriales ou établissements publics à fiscalité propre ;

**DATE DE CONVOCATION :**  
4 septembre 2026

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**  
Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Pouvoirs : 4  
Votants : 22

**VOTE :**  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/121**

**OBJET :** Désignation du  
délégué de l'EPF au sein de  
l'ADEUS

La Présidente certifie que la  
présente délibération a été  
déposée en Préfecture du  
Bas-Rhin au titre du contrôle  
de légalité, et qu'il a été  
procédé aux formalités de  
publication et/ou de  
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**23 SEP. 2026**

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

- Collège 2 : Syndicats mixtes et autres groupements intercommunaux ;
- Collège 3 : Autre établissements ;
- Partenaires associés

Les règles de représentation de l'association, en particulier l'article 11 de ses statuts, disposent que chaque membre est représenté par une ou plusieurs personnes physiques qu'il désigne. L'EPF d'Alsace est représenté au sein du 3ème collège des membres titulaires et est représenté par un seul délégué qu'il doit préalablement désigner.

Un appel à candidature a été réalisé en amont de la séance pour pourvoir ce poste. Seule la candidature de M Jacques CORNEC a été réceptionnée à ce jour.

Aucune candidature complémentaire n'étant proposée, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection de M. Jacques CORNEC en tant que délégué au sein de l'ADEUS pour représenter l'EPF d'Alsace.

#### **DELIBERATION N° 2026/121**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Considérant que l'EPF d'Alsace, en tant que membre du 3ème collège des membres titulaires de l'ADEUS, doit désigner un délégué pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'association ;

Considérant, après avoir procédé à un appel à candidature auprès de l'ensemble des administrateurs, qu'une seule candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Jacques CORNEC ;

Considérant qu'aucune candidature complémentaire n'est proposée en séance ;

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Monsieur Jacques CORNEC en tant que délégué sein l'ADEUS pour représenter l'EPF d'Alsace.**